

contingents métropolitains? (Mouvement d'attention.)

Le protectorat nous imposera de lourdes responsabilités et des dépenses d'argent considérables. L'exemple du Tonkin et du Soudan est là pour nous le démontrer.

On implante, par routine, les mœurs de la métropole dans les colonies, et on encourage les meilleurs pionniers.

M. de Vogüé dit que de cinq étudiants bordelais qui voulaient installer un établissement à leurs frais dans une colonie, et qui reçurent un accueil décourageant de la part du secrétaire de la résidence.

M. Delcassé fait observer qu'il a ouvert une enquête sur cette affaire.

M. de Vogüé. — Continueriez-vous les mêmes errements à Madagascar? Quelle que soit la bonne volonté des hommes qui nous gouvernent, les mêmes fautes seront commises; il faut donc examiner toutes les objections.

Cris au centre : Aux voix ! A l'extrême gauche : Parlez !

M. de Vogüé. — L'autre jour, M. Etienne disait que l'indigène, le premier, les yeux sur Madagascar, mais il confia son projet à une compagnie. Colbert suivit le même exemple. L'Angleterre a toujours procédé ainsi, et l'Allemagne suit la même pratique.

L'orateur développe cette théorie : confier l'expédition à une Compagnie de colonisation qui, selon lui, donnerait de bons résultats.

Le peuple français s'intéresse à la question coloniale, mais il n'est nullement encouragé à y porter son attention et son activité (Bruit. Aux voix !).

Si vous laissez appel à ses bonnes volontés, vous aurez une légion colonisatrice de Madagascar, qui pourrait être associée à l'expédition et créer ensuite l'embryon de la colonisation (Très bien. Très bien !).

En ouvrant une telle description, vous auriez immédiatement à ou 300 hommes qui trouveraient à Madagascar de la terre et la liberté aventureuse; cet élément assurerait la relève du corps expéditionnaire et commencerait la mise en culture de la grande île. Ceci dit, je voterai les crédits (Très bien. Sur plusieurs bancs).

Avant de descendre de la tribune, l'orateur lit un projet de résolution dans ce sens.

DISCOURS DE M. BOUCHER.

M. Boucher (Vosges). — Le projet du gouvernement engage notre politique coloniale, et notre politique extérieure touche au problème de notre mobilisation, aux intérêts de nos finances et à l'organisation de notre armée coloniale.

Il y a une autre solution qui laisserait à la France le temps d'organiser les forces nécessaires pour faire l'expédition. (Cris : aux voix !)

CLÔTURE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE

On redemande la clôture.

M. Avez la parole.

Il voudrait que le projet fut soumis au référendum. (Bruit.)

La clôture de la discussion générale est prononcée à mains levées.

PROPOSITIONS D'AJOURNEMENTS

M. le président. — J'ai reçu quatre projets de résolution, de M. Henri Boucher, M. Delcassé et de M. de Vogüé, tendant à ce que la Chambre ne passe pas à la discussion des articles du projet de loi. (Exclamations.)

M. Henri Boucher (Vosges), développe son projet de résolution, ainsi conçu : « La Chambre, fermement résolue à maintenir les droits que la France tient des traités, ajourne le vote des crédits demandés, approuve le renforcement de nos forces navales ».

Il suffit de bloquer les Havas par les ports, et de soutenir les Sakatares qui ont été abandonnés, contrairement à nos traditions généreuses. Il n'y a pas besoin pour cela d'engager 15.000 hommes. Voilà la bonne politique à suivre.

Les difficultés que rencontrera notre corps expéditionnaire pour aller de la côte à l'ananavie seront très grandes, et il en verra pour preuve que l'affirmation de M. Etienne lui-même.

M. Etienne. — De nouvelles études ont été faites, et une route plus facile a été trouvée. (Protestations aux bancs socialistes.)

M. Boucher. — Ce que l'on veut faire à Madagascar, c'est la colonisation par les fonctionnaires.

Nos colonies nous coûtent 50 millions de frais d'administration. Ne parlez donc pas de ce que nous rapporte notre politique coloniale, car, sur ce point, nous faisons une œuvre de dupes.

Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur que, seuls les socialistes soutiennent.

M. Boucher. — Si l'armée coloniale existait; si vous ne vous étiez laissés arrêter par des influences que nous connaissons bien (Bruit; mouvements divers), nos craintes seraient moindres, et nous ne serions peut-être pas à cette tribune, car nous n'entreprendrions pas cette expédition d'un cœur léger (Bruit).

Puis M. Boucher parle de la question financière, des frais d'établissement. Si l'expédition est votée, dit-il, quelle soit du moins conduite de façon à épargner le plus possible la vie de nos soldats. Le cabinet ne doit pas dans ce débat poser la question de confiance; le Parlement doit se prononcer en pleine et entière liberté. (Les socialistes applaudissent.)

Nous désirons tous la grandeur de la patrie, mais qu'en avez-vous si souvent que l'île Maurice a été perdue à Trafalgar. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La Question de Confiance

DISCOURS DE M. DUPUY

M. Dupuy, président du Conseil, vient poser la question de cabinet.

Dans un débat de cette importance, le sort du ministère est chose médiocre. (Vifs applaudissements au centre.) Ce n'est pas sa disparition qui peut entrer dans la balance.

Si la solution que j'ai proposée, ne vous paraît pas bonne, vous pouvez en choisir une autre; vous êtes absolument libres.

M. Le Myre de Vilers attend, à Tamatave, les ordres du Parlement. Mais le gouvernement ne pourrait accepter (Exclamations à l'extrême gauche) et aucun gouvernement à sa place. (Applaudissements prolongés au centre) de rester aux affaires, si les crédits n'étaient pas votés (Applaudissements.)

Quelle autorité aurions-nous si, pour garder un portefeuille, nous nous cramponnions au pouvoir, après que nos solutions auraient été rejetées? (Très bien! au centre.)

Nous savons quitter le pouvoir. Nous l'avons déjà prouvé. (Applaudissements au centre.)

Deux solutions sont en présence : l'action complète et l'action partielle. Entre ces deux solutions, la Chambre choisira. Le gouvernement n'accepte que l'action complète; s'il faut nous

en aller, nous comprendrons. (Applaudissements.)

Et, si cela s'appelle poser la question de confiance, eh bien, elle est posée! (Applaudissements prolongés au centre. Mouvements.)

SUITE DE LA DISCUSSION

M. Ribot, président de la commission, monte à la tribune.

Voix nombreuses : A lundi ! Au centre : Parlez ! parlez !

M. Millerand et les socialistes : A lundi ! A la majorité de 445 voix contre 222, le renvoi à lundi n'est pas prononcé.

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot repousse le projet de M. Boucher.

Il faut dire si nous voulons abandonner la politique exposée, hier, par le ministre des affaires étrangères? Si nous voulons, au contraire, la soutenir, il faut donner au gouvernement le moyen de la soutenir.

Substituer au plan rétrograde du gouvernement un plan nouveau, serait la pire des faiblesses.

Pouvons-nous abandonner le traité de 1885? Nous ne sommes pas libres de le faire, si nous songeons à la grandeur de notre pays. Que M. Boucher se console de la perte de toutes nos colonies, je ne m'en consolerai pas aussi facilement. (Très bien! très bien !)

Je me résignerai difficilement à arracher de Madagascar le drapeau français qui y est planté. (Applaudissements.) Une telle politique d'abandon aurait des conséquences dangereuses; il faudrait être aveugle pour ne point le voir.

Croirait-on, si nous avons une défaillance, les espérances anglaises ne vont pas immédiatement renaitre? (Nouveaux applaudissements.)

Il est une autre considération, toute morale, qu'il ne faut pas perdre de vue. Il n'est pas permis à un grand pays quand il a amorcé un projet de ce genre, de se décourager parce qu'il rencontre des difficultés et de reculer.

Ce recul aurait sa répercussion sur toute notre politique (Très bien! très bien!). Il y aurait là quelque chose qui diminuerait la France (Applaudissements.)

On ne comprendrait pas que le Parlement ne fit pas honneur à l'engagement qu'il a pris en janvier dernier. (Applaudissements.)

La proposition qu'on nous présente contre un désir secret d'abandon. (Bruit. M. Boucher proteste.)

M. Ribot. — Le blocus de 1883 à 1885 a été inutile; il a été une station longue et douloureuse pour nos contingents. Il voilà ce que nous demandons de recommencer!... (Applaudissements.)

L'expérience de 1883 condamne une pareille motion. Une solution nette est inévitable. Dès 1892, une commission, présidée par l'amiral Gervais, établit un plan de campagne très sérieux, très étudié, aussi bien que l'occupation de la côte.

M. Dourmege. — Alors, c'était prévu ! M. Ribot. — Nous avons bien le droit de prévoir, de préparer une campagne, si elle était rendue nécessaire...

M. Pascal Grousset interrompt.

M. Ribot. — M. Grousset, il y a trop longtemps que vous avez quitté les affaires étrangères pour savoir ce qui s'y passe. (De vifs applaudissements accueillent cette allusion à la participation de M. Grousset à la commune comme délégué aux affaires étrangères.)

M. Ribot. — Au Dahomey, nous occupons la côte; il a bien fallu faire une expédition à l'intérieur pour assécher notre domination. (Applaudissements.)

Le travail a été fait avec sincérité; le succès nous paraît assuré; les 15.000 hommes suffiront. (Bruit à l'extrême gauche.) Est-il possible de dire qu'un grand pays comme la France ne peut pas envoyer 15.000 hommes pour une expédition comme celle-là?

Nous ne devons pas oublier quelles conséquences des raisons de cette nature ont amenées pour nous en Egypte. (Applaudissements.) Rappelez-vous le vote de la Chambre de 1885, repoussant toute intervention en Egypte.

M. Grousset. — Vous ne l'avez pas voté !

M. Ribot. — Je vous demande pardon; — je suis un des 75 qui ont voté pour l'expédition. (Applaudissements.)

Les chances de paix d'ailleurs ont-elles diminué en Europe?

Allons-nous être plus faibles quand la sécurité est plus grande?

Faisons nous devoir sans bravade, sans jactance, mais avec cette résolution du cœur qui convient aux citoyens d'un pays comme la France. (Vifs applaudissements.)

Quant aux dépenses, on a dit qu'elles dépasseraient de beaucoup 65 millions et que Madagascar serait un gouffre.

Il est impossible de le croire après avoir entendu les déclarations de M. le ministre des affaires étrangères.

C'est la guerre de la France; ou plutôt ce n'est pas une guerre, c'est une opération de gendarmerie, qui est la conséquence de la politique du Parlement tout entier, c'est à-dire de la France.

Ceux qui ne voudront pas s'associer au projet de gouvernement prendront une responsabilité plus lourde que ceux qui, se servant autour de notre drapeau, veulent accomplir une œuvre que l'honneur et l'intérêt de la France réclament. (Vifs applaudissements.)

DISCOURS DE M. LOCKROY

M. Lockroy félicite le gouvernement de la fermeté de son attitude; mais le déficit du budget et la nécessité de renforcer nos effectifs le rendent hostile à une expédition que tous les gouvernements précédents ont refusé de faire, considérant les bénéfices à en retirer comme inférieurs aux sacrifices à faire.

M. de Douville Maillefeu (interrompant). — C'était pour obéir à l'Angleterre, aussi bien sous Louis Philippe que sous Napoléon III, que nos ministres étaient les chiens de l'Angleterre.

M. Lockroy. — Aujourd'hui, il est vrai, l'Europe entière est séduite par le mirage des pays lointains, mais surtout on ne fait que protéger les commerçants anglais. Ce que l'on rencontre le moins dans nos colonies, ce sont les Français. M. Delcassé dit que le moment était venu pour nous d'organiser notre immense domaine colonial.

Pourquoi ne pas exécuter ce plan ?

M. Marcel Habert. — Mais Madagascar faisait partie de ce plan.

M. Lockroy. — Lorsque nous aurons reconquis Madagascar, combien nous coûtera le protectorat? On dit que ce pays est très riche; mais alors il fera concurrence à nos produits nationaux.

On demandera certainement de fermer nos portes à ses produits?

M. Lockroy s'écroule que M. Méline, après M. Boucher, ne soit pas monté à la tribune pour dire : « N'allez pas à Madagascar, car, si la terre est inculte, c'est le déficit; si elle est fertile, c'est la ruine. » (Hires.)

Notre situation financière ne nous permet pas de gaspiller une partie de notre fortune nationale.

Je ne salue et je termine. Ce n'est pas au moment où l'horizon s'assombrit dans

l'extrême-Orient, que la France doit s'enchaîner dans une entreprise nouvelle.

D'écours de M. BRISSON

M. Brissson craint que la citation faite de son discours par M. Hanotaux ne soit mal interprétée.

J'ai fait mon devoir, dit-il, quand j'étais ministre, pour conserver intact notre patrimoine national.

Je ne vois aucun moyen terme entre l'évacuation et la politique proposée par le gouvernement (Applaudissements au centre).

Je connais la politique de blocus, l'avant pratiquée, parce que je ne pouvais faire autrement (Applaudissements). Je combats quelquefois vivement le gouvernement, mais je supplie la Chambre de ne pas donner au gouvernement une majorité qui puisse laisser, soit à l'ennemi, soit à des rivaux plus discrets, l'espérance que nos résolutions pourraient se modifier (Triple sec (Applaudissements)).

L'ovation continue encore quand M. Brissson a regagné son banc.

DÉCLARATIONS DIVERSES

Le prince de Broglie, au nom de la droite, dit que ses amis et lui voteront les crédits destinés à hâter une expédition prompt et décisive. On ne peut reculer; il s'agit de l'honneur national.

M. Le Harivel donne lecture de la déclaration que nous avons fait connaître d'autre part. La Chambre l'accueille par des murmures.

M. Godet déclare qu'il a voté la résolution de M. Boucher, maintenant il votera les crédits par patriotisme.

M. Bepsmie lit, au nom de ses amis socialistes, une déclaration où il est dit qu'ils ne voteront pas les crédits, parce qu'ils ne sont pas partisans d'une guerre de conquête (Exclamations.)

M. Tousseint. — La Chambre a refusé de venir en aide aux ouvriers sans-travail. Les députés socialistes voteront contre les crédits. (Cris : Aux voix !)

PASSAGE À LA DISCUSSION DES ARTICLES

Par 390 voix contre 162, la Chambre, conformément à la demande du gouvernement, et contrairement au projet de résolution de M. Boucher, décide de passer à la discussion des articles.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 7 h. 50.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Londres, 24 novembre.

La prise de Port-Arthur

Une dépêche, communiquée par les journaux américains, annonce encore une fois la prise de Port-Arthur par les Japonais.

Un télégramme similaire a été reçu cette nuit à Londres. Il est daté de Shang Haï, « samedi, 9 h. du matin ». (à cause de l'avance du temps).

D'après ce télégramme la prise de Port-Arthur aurait eu lieu mercredi soir, après un long combat de 48 heures, commencé le lundi par la prise du village de Ghout Szying, qui commandait la troisième passe. Les pertes ont été considérables de part et d'autre.

Des nouvelles de Tien Tsin, allant jusqu'à dimanche soir, ont annoncé, d'autre part, que les Japonais, ayant débarqué tous leurs renforts, ont commencé à prendre contact avec les avant-postes chinois.

L'armée chinoise

Une dépêche de Shanghai au Times annonce que le vice-roi de Manchang-Ching a été mandé à Pékin pour réorganiser l'armée d'après les principes modernes.

ECHOS ET NOUVELLES

Sanglante bagarre

Moyenne-Grande, 24 novembre. — Une sanglante bagarre a eu lieu entre les ouvriers italiens et la gendarmerie allemande; les Italiens ayant voulu s'opposer à l'arrestation de deux de leurs camarades qui avaient refusé de donner leur nom à un agent de la police allemande.

Le feu de la fermeture des auberges, on en est venu aux mains, la police a dégainé et plusieurs ouvriers italiens ont été atteints d'un grièvement à la cuisse.

Le blessé a été transporté à l'hospice; douze ouvriers ont été écroués à la prison de ville.

Violent incendie

Paris, 24 novembre. — Samedi matin, vers 5 heures, un violent incendie a éclaté dans les ateliers de l'imprimerie Charrière, 102, faubourg Poissonnière. Grâce à la promptitude des secours, on s'est rendu maître de l'incendie au bout d'une demi-heure.

Les immeubles voisins ont été préservés. Les habitants du quartier, d'abord effrayés, formaient foule autour du lieu du sinistre. Vers 5 heures 1/2, des cris effrayants se firent entendre. Tous les assistants se firent, craignant qu'une victime fût restée dans les locaux en flammes, mais bientôt on sut la clé de l'énigme : il s'agissait d'un locataire de la maison qui se trouvait en ce moment en couches. Elle avait appris le sinistre et s'était fortement effrayée. Aussitôt cette dame fut rassurée et transportée chez des voisins.

Le directeur de l'établissement Charrière évalue les pertes à environ 300.000 francs. Les sinistres sont couverts par plusieurs Compagnies d'assurances.

Un agent a été légèrement blessé à la main en enfonçant une porte vitrée.

Les incendiaires des Ardennes

Mézières, 24 novembre.

Depuis le 1^{er} mai 1891, 42 incendies avaient été allumés à Revin et dans les bois des environs.

La terreur était grande.

Le commissaire de police spécial, M. Doublet, y fut envoyé en février dernier, et c'est grâce à ses efforts, à ses recherches et à son activité qu'il put, comparaisant devant la Cour d'assises des Ardennes, les nommés Bourgeois, 34 ans; Bigel, 23 ans; Manguière, 34 ans; Blein, 14 ans; Exturte, 14 ans et Jules Badre, 13 ans.

Le 11 novembre 1891, Bigel et Bourgeois ont été condamnés à 7 ans de travaux forcés pour destruction d'édifices par la dynamite.

Ils subissaient à Melun leur peine commune quand on acquit la preuve qu'ils étaient les auteurs de trois incendies de bois-taillis qui, à la même heure, avaient éclaté dans le bois de Revin le 1^{er} mai 1891.

Transférés à Rocroy, ils ont fait des aveux.

A l'audience, ils se défendent d'être anarchistes et demandent pitié.

Les enfants ont avoué et désigné comme leurs complices, Badre et Marguère, socialistes révolutionnaires exaltés, vendeurs du Père Peinard et du Chambard, meneurs des plus actifs des grèves de Revin.

La Cour a condamné Bourgeois et Bigel à 12 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour, et prononcé la confiscation de ces peines avec celle de la réclusion accomplie déjà par moitié; Manguière, à 10 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour.

Les trois enfants ont été acquittés et mis immédiatement en liberté.

FOURRIER MARITIME

— Le Portugal est arrivé à Rio le 23 novembre.

— L'Océanien, venant de Chine, a quitté Alexandrie samedi à 9 heures du matin.

— L'Ada, allant à la Réunion, a quitté Aden hier samedi à 3 heures du matin.

La France est arrivée à Saint-Nazaire, le 23 novembre, venant de Colon, avec 48 passagers et 5.525 colis.

— Le Malacca, courrier d'Indo-Chine, apportant 1.630 balles de soie ou déchets de soie, pour Marseille, venant de Port-Saïd, avant-hier, jeudi, à une heure du matin.

Il arrivera à Marseille, mardi prochain, vers midi.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 24 novembre 1894

L'ASSASSINAT

Rue Port-du-Temple

L'audience est ouverte à 9 heures 1/4, sous la présidence de M. Devienne.

Il est procédé à l'interrogatoire des jurés qui connaissent de l'affaire Allain. Celui-ci a si vivement passionné l'opinion publique.

M. l'avocat général Thévard occupe le siège du ministère public et M. Rouché est assis au banc de la défense.

M. le président donne l'ordre d'introduire l'accusé.

L'ACCUSÉ

Allain est un assez joli garçon blond. Il porte la moustache. Le front est large; les yeux petits, enfoncés sous l'arcade sourcilière, donnent à l'ensemble de la physionomie un aspect peu sympathique. Allain n'a pas d'antécédents judiciaires, mais les renseignements recueillis sur lui le représentent comme un homme violent et vindicatif.

M. le greffier donne lecture de l'acte d'accusation. Les faits énoncés dans ce document sont suffisamment mis en lumière par l'interrogatoire qu'on va lire.

L'INTERROGATOIRE

D. — Vous vous appelez Allain Henri-Louis, vous êtes né à Paris, en 1870, vous êtes donc âgé de 24 ans; vous exercez la profession de valet de chambre, mais vous avez été entre autres jours chez M. Moiroud, chacun des Galatas. Vous avez été obligé de quitter cet emploi parce que vous étiez débauché fréquemment?

R. — Oui, mon président.

D. — Vous avez été engagé à Paris au 15^e régiment d'infanterie, après votre libération, le 24 mai 1893, vous êtes entré chez M. Ouvrard, comme valet de chambre. Vous avez été précédemment au service de M. Ouvrard, qui est devenu votre maître. Vous avez un maître dit avoir été péniblement surpris à votre retour dans son logis de constater que vous étiez devenu arrogant, indiscipliné. Vous vous vantiez de bonnes fortunes inépuisables. Il vous avait dit de ne plus recommencer.

D. — Je suis parti de ma propre initiative.

R. — Etant à Bergerie, chez M. Ouvrard, Canon, vous avez été l'amant d'Honorine Forest, sa gouvernante?

D. — Oui, mon président. M. Ouvrard n'était pas un patron, c'était un ami pour moi. Il s'est rendu coupable de plusieurs avertissements sur la personne de la fille Forest, notre maîtresse commune. J'ai refusé de me prêter à ces compromissions. Vous voyez, aujourd'hui, il cherche à me faire condamner.

D. — Il est fâcheux que vous ne puissiez étayer vos dires sur aucune preuve sérieuse. L'accusation que vous portez est trop grave pour que la justice se contente de votre parole.

R. — C'est pourtant la vérité exacte.

D. — Arrivons au fait qui motive votre comparution devant MM. les jurés. Vous étiez atrocement jaloux de Marie Despalle, avec lequel vous aviez eu des relations intimes pendant six mois, et vous le reconnaissez vous-même, elle ne vous donnait pourtant pas de motifs suffisants de jalousie?

R. — Un jour, je l'ai rencontrée avec un jeune homme, et elle m'a frappé au visage, mais nous avons fait la paix.

D. — Marie Despalle était lassée de vos assiduités et voulait se débarrasser de vous, parce que vous étiez sans place et que, loin de chercher du travail, vous passiez vos journées dans l'inaction. Elle est allée conter au commissaire de police que vous l'obsédiez?

R. — Ma maîtresse cherchait, par tous les moyens possibles, à m'attirer chez elle. Un jour, elle me conduisit à la porte de la poche de mon gilet la clé de sa chambre.

D. — Vous vous êtes rendu à ce rendez-vous?

R. — Oui, C'est ce jour-là que j'ai trouvé, chez ma maîtresse, un homme que j'ai plus tard été un agent.

D. — Vous avez fait une scène violente, vous avez causé dans la maison un scandale tel, que les gardiens de la paix ont dû vous conduire au poste.

R. — Racontez à MM. les jurés ce qui s'est passé dans la nuit du crime.

LA SCÈNE DU CRIME

R. — Le 12 avril, vers 11 heures du soir, j'ai rencontré Marie Despalle rue Port-du-Temple. Elle insistait pour que nous allions dans sa chambre et pour mon malheur je me laissai convaincre.

C'est une nuit étrange. Marie Despalle, que vous menaciez constamment de mort avait de vous une peur effrayable. Pour quel motif tenait-elle à ce que vous la suiviez chez elle?

R. — C'était pour prendre mon lit et quelques paires de chaussettes qu'elle m'avait données.

les feuilles soient assez développées pour risquer de dessécher le greffon par leur transpiration. Il importe, par conséquent, de récolter les sarments, qui doivent servir de greffons, avant qu'aucun mouvement de sève ait commencé à se manifester; et de là, la nécessité de les conserver jusqu'à l'époque du greffage.

Le greffage doit être effectué en végétation, pour arriver au but, on peut les planter. Les conditions pour la bonne conservation des greffons sont les mêmes que celles indiquées plus haut pour les boutures; on recouvre par paquets de cinquante ou de cent, dans les caisses ou des hangars fermés où la température demeure assez basse et les recouvre de sable presque sec. On fait alternativement une couche de sable puis une couche de boutures de sarments et on recouvre le tout d'une couche de sable de trente ou quarante centimètres.

Il existe un autre moyen de conservation qui consiste à placer debout les paquets dans une tranchée, de 1 mètre ou 1 m.50 de profondeur, sous un hangar ou au pied d'un mur élevé à l'exposition du nord. Les sarments sont ensuite recouverts de sable, puis de terre.

Mais comme des accidents peuvent se produire pendant le cours de la conservation et la rendre imparfaite, il importe de savoir distinguer, avant de commencer le greffage, les bons sarments de ceux qui ont perdu leur vitalité. Pour cela les moyens suivants peuvent être employés: si en faisant une coupe dans le sarment on voit que la couche verte située sous l'écorce est desséchée ou qu'elle a noirci, on peut être assuré qu'il a perdu sa vitalité; mais la réaction n'est pas toujours vraie, et des sarments restés verts demeurent parfois endormis.

Dans ce cas, pour juger de la qualité des bois, le mieux est d'en placer quelques-uns, pris au hasard au milieu des paquets, dans un vase d'eau, et de les soumettre pendant plusieurs jours à une douce température. Si les bourgeons se gonflent et s'ouvrent, on s'il on voit l'eau perler sur une coupe faite à l'extrémité des sarments, on peut être assuré de la bonne conservation des bois.

Quant à l'expédition des sarments-greffons, elle se fera comme il a été dit pour les boutures.

Telles sont les précautions — peu compliquées comme on voit — qu'il importe de prendre pour éviter au moment du greffage de désagréables surprises.

UN AGRICULTEUR.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0 102.02; Extérieure 72.37; Italien 82.25; Crédit Lyonnais 774.37; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0 102.02; Extérieure 72.37; Italien 82.25; Crédit Lyonnais 774.37; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0 102.02; Extérieure 72.37; Italien 82.25; Crédit Lyonnais 774.37; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (5 h. soir)

Hier, temps beau et sec dans l'après-midi. Brouilles le matin et le soir.

La baisse barométrique continue sur le Sud de la France et l'Espagne, où le baromètre est voisin de 760 mm. De telles pressions persistent sur la mer du Nord (772 mm) et la Russie (775 mm).

Sur nos régions, le temps est assez beau et au froid.

Hier, à Lyon: hauteur barométrique à 4 heures du soir, 765 mm. Pluie depuis 24 heures, 0 mm.

Températures extrêmes: à l'ombre minimum +0.2 maximum +6; à l'air libre minimum, 3.7 maximum, 6.

Prévision: Temps assez beau.

Nominations militaires

Le général Robillard est nommé au commandement de la 28^e division d'infanterie à Chambéry.

Le général Leroy, disponible, est nommé au commandement de la 51^e brigade d'infanterie à Lyon.

M. Grand, garde d'artillerie à la direction de Lyon, est nommé garde de deuxième classe.

Après l'acquiescement

Le nommé Morin, acquitté, vendredi, par la Cour d'assises du Rhône, du chef d'outrages au président de la République, a rejoint, aujourd'hui, son régiment.

Il faisait partie du contingent appelé sous les drapeaux il y a quelques jours.

Les jurés, après leur verdict, avaient fait en sa faveur une collecte qui avait produit 7 fr. 50.

Cette somme a été remise au jeune soldat à son arrivée à la caserne, à titre d'argent de poche.

Le procès Coquelin

A l'unanimité, l'assemblée générale des sociétaires de la Comédie-Française, a décidé, hier, d'engager contre M. Coquelin une action judiciaire.

Les voleurs de Sainte-Blondine

La police vient enfin de mettre la main sur trois individus qui semblent avoir joué dans les vols récents de l'église Ste-Blondine un rôle important.

Quartier arrestation opérée hier dans le quartier Perrache, grâce aux indications d'un des complices, permettant, nous l'espérons, de retrouver, s'il y en a, les autres membres de cette bande de malfaiteurs.

Banquet de l'Harmonie lyonnaise

Si l'harmonie était bannie de ce monde nous la retrouverions au milieu du banquet splendide qui a donné l'Harmonie lyonnaise au restaurant Monnier.

Nous ne donnerons pas le menu, qui était aussi succulent que spirituel, et où la parole au gros sel, était qualifiée de « Pour la la... Presse ».

M. le président de l'Harmonie, qui est le président du tribunal de commerce, a lu le texte de la presse. Un de nos collaborateurs y répondit.

Après le café, les artistes ont commencé à se faire entendre.

Citons M. Simon, magnifique et applaudi dans *Lalme* et *Uroditte*. M. Rose, l'artiste aimé des concerts lyonnais, M. Fargues, qui joue de tous les instruments à vent avec une virtuosité incomparable.

M. Angela del Vasco, qui joue du piano comme un ange.

Nous avons remarqué en passant, les convives, M. le secrétaire général pour l'administration, M. le procureur de la République, M. Bartholomew, conseiller à la Cour; M. Lugini, une foule d'artistes officiels et officieux.

Nous regrettons que la place nous manque pour entrer dans plus de détails. Mais le prochain concert de l'Harmonie nous donnera l'heureuse occasion d'y revenir.

Hommage à Meissonnier

Aujourd'hui dimanche, à deux heures et demie, aura lieu à Poissy, sur la place de l'Église, l'inauguration de la statue élevée à l'honneur de 1874 par la municipalité de la ville où il a passé une partie de sa vie et par ses admirateurs.

Son fils, Charles Meissonnier, assistera à la cérémonie au cours de laquelle le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts prononcera un discours.

Alexandre Dumas fils, légèrement souffrant, ne pourra y prendre la parole, comme il en avait eu tout d'abord l'intention.

Adjudication

Il sera procédé, le samedi 15 décembre, à 2 heures, à l'Hôtel de Ville, à l'adjudication des matériaux d'emballage, des matras et objets d'expédition et combustibles à fournir au Magasin général de Lyon, pendant les années 1895, 1896 et 1897.

FAITS DU JOUR

Accident mortel. — Samedi, à une heure de l'après-midi, un accident mortel est arrivé au numéro 25 du quai d'Orléans.

Pour réparer cet infortuné, on a établi sur son toit un treuil qui maintenait les matériaux nécessaires à sa reconstruction.

Un manœuvre, âgé de 20 ans, était occupé sur le toit à faire tomber le quai, à recevoir les remblais et les matériaux contenus dans un panier, lorsque le récipient s'est renversé et les débris, parmi lesquels il y avait de grosses pierres, sont venus tomber sur la tête du malheureux manœuvre, qui a eu la crâne fracturé.

Un médecin appelé aussitôt, l'a fait conduire à l'Hôtel-Dieu, où son état a paru désespéré.

Accident de bicyclette. — Le jeune Thomas, étudiant en médecine, pédalant à grande allure, a heurté, à la descente du pont Lafayette, un passant qui n'a pas eu de mal, mais le choc fut assez violent pour précipiter le bicyclette du haut de sa machine.

Dans la chute, s'est luxé le bras gauche. Après avoir reçu les soins du pharmacien de la place des Cordeliers, il a pu continuer sa route.

Vol nocturne. — Un marchand de montons d'un département du midi, venu à Lyon pour ses affaires, a eu la fâcheuse, après un dîner trop copieux, de s'égarer dans un garni borgne, situé derrière les Voûtes de Perrache. Pendant son sommeil, son portefeuille contenant 200 francs en billets de banque, lui a été enlevé.

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le *Gaiacol Degoutet* est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des brouillards et du froid. Ce bon médicament calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en purifiant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général: Ancienne Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

CHABLY! Hors Concours Exp. 1889 Lyon 1894

Huile vierge de Foie de Morue fraîche, natello, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon-Saint-Paul.

CABINET DENTAIRE

F. CROUZET, Chirurgien-Dentiste

21, Place de la Croix-Rousse, 21

Cantérisation des Garies dentaires évitant toutes extractions. Spécialité de Poses de Dents sans crochets ni Extraction de Racines.

Toutes les pièces sortant de la Maison sont garanties 10 ans sur facture.

CONSULTATION DE 9 HEURES A MIDI ET 2 A 5 HEURES

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression.

Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

ROYAT Anémie, dyspepsie, goutte, rhumatisme, gravelle, eczéma, asthme, etc.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Nous insérons, sous ce titre, toutes les communications qui peuvent intéresser le public, sans distinction de parti ni d'opinion.

— La Linotte. — Littéraire, artistique et amicale.

Ce soir, de 7 à 11 heures, au Nid, 1, rue Pénery, soirée intime. — Tombola.

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 24 novembre 1894. Cote: courant 46.50 à 47.00; décembre 46.75 à 47.00; janvier 47.00 à 47.25; 4 de mars 47.25 à 47.50. Tendance soutenue.

Lin: courant 51.50 à 52.00; 4 de mars 52.00 à 52.25; 4 de mai 52.25 à 52.50. Tendance soutenue.

Sucre: courant 26.50 à 26.75; 4 de mars 26.75 à 27.00; 4 de mai 27.00 à 27.25. Tendance soutenue.

Le Havre. — Café (cote officielle), novembre 19.91 à 19.95; midi, 19.95. Tendance soutenue.

Lyon-Guillotin. — Marché aux fourrages du 24 novembre.

Foin, 1^{er} choix, les 100 kil. 8.50; ordinaire, 7.25 à 7.50; Luzerne nouvelle ch. 7.25 à 7.50; ordinaire, 6.25 à 6.50. Paille de seigle, 3.25 à 4.00; de froment, 3.25 à 4.00; d'avoine, 3.00 à 3.25.

Droits d'octroi non compris.

Issues. — Son, les 100 kil. de 7.50 à 7.50; 1^{er} choix, de 7.50 à 12.25.

Remises à Lyon.

3^e ÉDITION

DEPARTEMENTS

ROHNE

Villorhons. — Instruction primaire. — M^{re} Richer née Chaix, institutrice adjointe stagiaire à Quincis, est nommée en la même qualité à l'école publique des filles de Vaux en remplacement de Mlle Gaillet.

Mlle Stortz, actuellement à l'ancien, est nommée institutrice adjointe stagiaire à l'école de filles de Quincis, en remplacement de Mlle Richer.

Mlle Guillot, actuellement à Vaux est nommée institutrice adjointe stagiaire à l'école publique de filles de Lancé en remplacement de Mlle Stortz.

Givors. — Indemnités honorifiques. — Nous apprenons avec plaisir que divers instituteurs et institutrices ont eu des récompenses à l'occasion de l'Exposition de Lyon, ce sont: M. Bymard, directeur de l'école du Centre, une médaille d'or et une médaille d'argent pour travail personnel; M. Voz, directeur de l'école du Canal, une médaille d'or; Mlle Clavon, directrice de l'école du Centre, une médaille d'or et une mention honorable, pour les travaux de couture.

Mlle Bézard, directrice de l'école maternelle du Canal, une mention honorable.

— Ciron. — Mme Anne Maria, directrice du cirque installé sur la place, offre aujourd'hui à 8 h. du soir, une grande représentation avec exercices variés.

La soirée sera terminée par une pantomime, *Le Tour du Monde*, exécuté par toute la troupe.

L'Arbrele. — Monnaies brisées. — Dernièrement, un débiteur avait remis à son créancier une pièce d'or de 20 francs pour se libérer envers lui, ce dernier croyant la pièce fautive, la brisa et en rendit les morceaux à l'autre.

Or, la pièce, expertisée, était bonne, et, sur la plainte de son propriétaire, le juge de paix a condamné le créancier de monnaie à payer, contre remise des morceaux qu'il avait faits, la somme de 20 francs, plus 2 francs à titre d'indemnité, plus les frais de justice.

Région. — Obsèques. — Lundi dernier, ont eu lieu à Région les funérailles du regretté adjoint au maire, le sympathique M. Trélaud.

Une foule nombreuse suivait le convoi et de nombreuses et fort belles couronnes couvraient le cercueil.

Les honneurs étaient rendus par la compagnie des sapeurs-pompiers dont le défunt était le vice-président.

M. Trélaud était très estimé de ses concitoyens, tant pour la droiture de son caractère, que pour sa bienveillance habituelle, que les habitants de Région ont pleuré.

Nous présentons à sa famille éplorée toutes nos condoléances.

— **Récompense à l'Exposition.** — Nous sommes heureux de signaler au nombre des personnes récompensées à l'Exposition universelle de Lyon, M. Ruet, notaire, qui a obtenu, instituteur, qui a obtenu une médaille d'or pour les travaux de ses élèves.

C'est grâce à ses soins et à ses efforts et surtout à la collaboration de ses deux adjoints MM. Carie et Mombon, qui ont mis tout leur zèle et leur dévouement à la suppléer pendant la longue et douloureuse maladie dont il a souffert l'année dernière, que son école a obtenu cette haute récompense.

Aussi adressons-nous à M. Ruet et à ses deux adjoints nos plus sincères salutations.

Belleville. — Vol. — Le nommé Albert, plâtrier, demeurant à Odenas, a été victime vendredi, d'un vol de linges d'une valeur de 250 à 300 francs. La gendarmerie est sur les traces du coupable.

— **Nécrologie.** — Samedi, à 1 heure 1/2, ont eu lieu les obsèques de M. Moreau, père de M. Edouard Moreau, président du syndicat des vins.

Pres de mille personnes, parmi lesquelles on remarquait toutes les notabilités de la ville, ont accompagné le défunt à sa dernière demeure.

Nous adressons à la famille nos sentiments de condoléances.

LOIRE

Saint-Etienne. — M. Cohn à Paris. — M. Cohn, préfet de la Loire, est toujours à Paris. Mais, nous croyons que sa présence y est plutôt motivée par les affaires de Toulouse que celles de Saint-Etienne. C'est lui qui a présidé les débats du procès relatif aux scandales de Toulouse devant commencer. M. Cohn, dont le nom a été prononcé au cours de l'instruction, a dû aller, à ce sujet, quérir des instructions spéciales à Paris.

— **Conférence Chailley-Bert.** — M. Chailley-Bert a fait, à la Chambre de commerce, une conférence, très goûtée, sur le régime colonial. Une assistance d'élite composait l'auditoire.

— **Renversé par une culture.** — Vendredi soir, à 6 h. 30, le nommé Pierre Brion, 25 ans, teinturier, demeurant place Grange-de-Dieu, a été renversé par un car-Ripet. Brion a été légèrement blessé à l'épaule droite.

— **Les petits vols.** — Une couverture en coton blanc a été volée au faubourg de la Croix, dans le pré du sieur Antoine Raymond.

— **Obsèques de M. Nicolas.** — Hier matin, ont eu lieu les obsèques de M. Nicolas, l'illustre professeur d'agriculture, qui a été assassiné à Brion (Ardennes).

Le deuil était conduit par M. Antoni Baralton. Derrière le cercueil suivait une foule nombreuse, composée en majeure partie des notabilités et des principaux fabricants de Saint-Etienne.

Dans le cortège, on remarquait plusieurs personnes venues de Lyon, où M. Nicolas comptait des parents et de nombreux amis.

Roanne. — Chambre de Commerce. — Le Journal Officiel publie un décret portant de neuf à douze le nombre des membres de la Chambre de Commerce de Roanne.

Rive-de-Sier. — Tamponnement sur le P.L.M. — Samedi matin, vers 4 heures et demie, un grave accident a eu lieu au passage à niveau du Sardon, près la gare de l'Indre-et-Loire: un train de marchandises a été tamponné par un train de voyageurs. Les quatre premiers wagons du convoi ont été complètement mis en miettes; le conducteur de queue, Baud, et le wagonnier Vézard, ont été grièvement blessés. Après avoir reçu les premiers soins à la gare de Rive-de-Sier, ils ont été conduits à l'hôpital de Saint-Etienne par le train suivant.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

Dernière Heure

Paris, 24 novembre.

Mort d'un colonel d'infanterie

Le colonel de Langalerie, commandant le 23^e régiment d'infanterie à Bourges, officier de la Légion d'honneur, est décédé aujourd'hui à Paris, où il était de passage. Il était âgé de 56 ans.

La prise de Port-Arthur

Paris, 24 novembre.

Les dépêches de Chine et du Japon confirment la prise de Port-Arthur.

C'est le 21 que l'assaut a été donné de deux côtés, pendant que l'artillerie bombardait la citadelle. Le principal fort de l'ouest fut pris en quelques heures.

Les autres forts de la côte ne furent pris que le lendemain, car le combat dura toute la nuit.

Les pertes sont considérables des deux côtés, surtout du côté des Chinois.

Un parricide

Perrignan, 24 novembre.

Charles Sarmet, auteur de la tentative d'assassinat commise récemment contre son père, s'est constitué prisonnier. Il a déclaré avoir voulu tuer son père, parce que celui-ci laissait sa mère dans la misère pour vivre en concubinage.

La victime est à toute extrémité.

Complot contre M. Crispi

Rome, 24 novembre.

Le questeur de Bologne a rendu compte, aux juges chargés d'instruire le procès du Legn, de l'enquête qu'il a faite dans les Romagnes et dans les Marches.

Le questeur est convaincu qu'il y a réellement eu un complot dirigé contre Crispi.

Ponts-et-Chaussées

Paris, 24 novembre.

Ce soir a eu lieu le banquet annuel de la Société des Conducteurs et Contrôleurs des ponts-et-chaussées. M. Barthou présidait.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 102.02; Italien 82.25; Extérieure 72.37; Russie 100.00; Banque d'Orléans 670.02; Autrichiens 100.00; Lombards 100.00; Nord-Espagne 125.00; Saragosse 175.00.

Au dessert, le ministre des travaux publics, dans une éloquent improvisation, a remercié les membres de la Société, les a assurés de sa bienveillance, ainsi que de son désir de voir se réaliser les réformes que demandent les sociétés.

Avancement plus facile, amélioration de traitements, etc.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Paris, 24 novembre.

Le corps expéditionnaire de Madagascar sera embarqué à Toulon et à Marseille. Le port de Toulon aura à embarquer 5.000 hommes, le port de Marseille 1.000 hommes, les trois transports de l'état qui arrivent en ce moment.

Les grandes compagnies de navigation maritime de Marseille fourniront les steamers nécessaires pour transporter 10.000 hommes. Chaque Compagnie devra fournir trois transports aménagés à cet effet.

LES TIRAILLEURS DE DIEGO-SUAZ

Le ministre de la marine propose le lieutenant-colonel Pennequin, de l'infanterie de marine, pour le commandement du bataillon des tirailleurs indigènes qu'on va organiser à Diego-Suarez.

Cet officier supérieur, administrateur réputé, a fait, comme capitaine, la première campagne de Madagascar et c'est lui qui a procédé à cette époque à la formation des contingents auxiliaires indigènes.

LES SCRUTINS

Paris, 24 novembre.

Voici comment se sont répartis les votes des députés de la région dans les scrutins d'aujourd'hui:

Sur le projet de résolution de M. Bouclier, les chiffres doivent être modifiés ainsi:

Contre 365, Pour 157.

Ont voté pour: MM. Charpentier, Couturier, Dubief, Genet, Girardet, de Lacretelle, Magnien, Masson, Naquet, Sarrien, Souhet.

Se sont abstenus: MM. Burdeau, St-Romme (aujourd'hui sénateur).

Absents par congé: MM. Boyssset, Flourens, Aristide Rey.

Tous les autres ont voté contre.

Sur le passage à la discussion des articles, les chiffres doivent être rectifiés ainsi:

Pour 585, Contre 104.

Ont voté contre: MM. Charpentier, Couturier, Girardet, Magnien, Masson, Naquet, Souhet.

Se sont abstenus: MM. Burdeau, Dubief, de Lacretelle, St-Romme et Sarrien.

Absents par congé: MM. Boyssset, Flourens, Aristide Rey.

Tous les autres ont voté pour.

L'AFFAIRE DE CHANTAGE

Paris, 24 novembre.

M. Dopfer, juge d'instruction, a fait appeler aujourd'hui M. Trocard, ancien directeur de *La Paix*, qui avait fait des propositions au syndicat des cercles parisiens pour acheter le silence de certains journaux.

M. Bloch, gérant du cercle de l'écriture, a également été entendu.

Notre confrère, M. Robert Kemp, directeur de la Société des Méridionaux, a fourni au magistrat d'intéressants renseignements sur les réunions qui ont eu lieu chez Bignon et aux cours desquelles les propositions de M. Trocard furent repoussées.

Il paraîtrait que l'affaire de chantage dont on s'occupe tant en ce moment n'aurait pas été connue du tout, si une nouvelle tentative n'avait été sur le point de se produire.

En effet on nous cite le numéro du XIX^e Siècle du 14 septembre 1894, portant en manchette: *Aures habent et non audient*, et au-dessous: *Ohé! Ohé! Thémis!* et, bien au-dessus: *Eccle corpus delicti*.

Faisant suite et se dirigeant vers la colonne, d'une façon vague pour tous et claire pour les intéressés, se trouvait une main indicatrice, désignant, de l'index, cet article. Cette main était en rouge et apposée après le tirage sur les feuilles adressées à ceux qui devaient désigner, moyennant finances, que rien ne fut dirigé contre eux.

FIN DU SERVICE DE NUIT

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

BOURSE DE LYON

du 24 novembre 1894

CAPRICE-CONFECTION

37-39 et 50, rue de l'Hôtel-de-Ville
et RUE DUBOIS, 19

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands Magasins

SAISON D'HIVER

Le dernier mot de la mode de la saison vient d'être donné par les Grands

